



## **cONSENTEMENT MUTUEL EN COURS DEPUIS 2 ANS RIEN AVANCE**

Par **Sevelisa**, le **23/08/2012** à **13:42**

Bonjour

Je me permets de poster ce message afin d'avoir quelques éclaircissements et surtout des solutions qui puissent m'aider dans ma situation difficile actuelle

Je suis mariée depuis le 5 juillet 2003 et séparé de fait depuis le 30 novembre 2010. J'ai engagé un avocat conjoint du Val d'Oise courant juillet 2010.

Nous sommes d'accord sur tous les points avec mon futur ex mari sauf que je dois réunir une somme pour le notaire afin de valider le projet de liquidation de notre bien commun et que je n'arrive pas à récupérer ces 3.400 eur parce que je dois sans cesse payer des dettes pour lui.

J'ai dû payer la part de ses impôts sur le revenu de 2010 qu'il a pas honoré parce que j'ai reçu un ATD de la part des impôts et du coup j'ai du prendre les 2.290 eur sur 3.400 eur.

De plus, j'ai une petite fille de 5 ans pour laquelle il ne me verse aucune aide financière et que je dois assumer seule. Il a fait des dettes énormes, j'ai du contracter des prêts pour rembourser celles ci soit environ 7.000 eur à peu près

Aujourd'hui je suis désespérée, l'avocat que j'ai engagé et auquel j'ai réglé plus de la moitié de la somme de notre divorce, ne fait rien, n'oblige pas monsieur à régler ses dettes. Que puis je faire aujourd'hui pour sortir de cette impasse ?

Y a t il une possibilité de divorcer et de payer ensuite la liquidation des biens ? Une séparation de corps est elle envisageable afin que Monsieur régularise ses dettes et qu'il me donne une pension alimentaire pour ma fille. Une fois tout payé il ne me reste plus rien pour manger. Je suis sous antidépresseur, ne dort plus, n'arrive plus à me concentrer dans mon travail...

Puis je contacter le JAF de mon département ? un médiateur ?

Merci de votre aide en avance